

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 septembre 2020

MORATOIRE SUR L'IMPLANTATION D'ENTREPÔTS DU COMMERCE EN LIGNE - (N° 3040)

AMENDEMENT

N ° CE2

présenté par

M. Potier, Mme Battistel, M. Letchimy et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.